

Année scolaire 2017/2018– La Courneuve, le 8 février 2018

# DANSE

## Festival Départemental

**Mercredi 7 mars 2018 de 9 h 30 à 17 h 00**

**Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville**

**20 rue Claude Pernes à Rosny sous Bois**

Responsables organisation : Mme FENOLL.

Répartition des tâches sur la journée : Cf. annexe.

9 h 30 – 12 h 30 accueil en fonction de l'horaire de vos répétitions

**Prévoir votre repas sur votre temps libre**

13 h 00 – 13 h 30 : réunion du jury, tirage au sort de l'ordre de passage

13 h 30 – 16 h 30 : festival départemental

16 h 30 – 16 h 45 : récapitulatif des résultats

16 h 45 – 17 h 00 : remise en état des locaux et proclamation des résultats.

**Longue journée à prévoir ... pensez à prévenir les parents**

### HORAIRE DES REPETITIONS

**Le temps des répétitions est chronométré à la seconde près : 10' pour chaque chorégraphie. A la fin des 10' il faut quitter la scène rapidement**

Un groupe répète, le suivant est prêt à monter sur scène. Aucun dépassement ne sera possible.

La répétition doit servir essentiellement pour un repérage dans l'espace par rapport à la scène et l'utilisation de la musique n'est pas forcément nécessaire.

Répétition	Horaires	Etablissements
1	9h 30 à 9h 40	
2	9h 40 à 9h 50	
3	9h 50 à 10h 00	Collège République Bobigny 1
4	10h 00 à 10h 10	Collège République Bobigny 2
5	10h 10 à 10h 20	Collège Néruda Gagny
6	10h 20 à 10h 30	Collège Marie Curie Les Lilas
7	10h 30 à 10h 40	Collège P.Eluard Montreuil
8	10h 40 à 10h 50	Collège J.Moulin Montreuil 1
9	10h 50 à 11h 00	Collège J.Moulin Montreuil 2
10	11h 00 à 11h 10	Collège De Geyter Saint Denis
11	11h 10 à 11h 20	Collège Dora Maar Saint Denis 1
12	11h 20 à 11h 30	Collège Dora Maar Saint Denis 2
13	11h 30 à 11h 40	Collège J.Vigo Epinay
14	11h 40 à 11h 50	

**Chaque chorégraphie devra être obligatoirement accompagnée d'un argument lu avant le passage sur scène**

### **Rappels réglementaires :**

Seuls les jeunes juges de niveau départemental pourront évaluer les chorégraphies.

- ◇ Temps de prestations : 3 à 8 minutes maximum.
- ◇ Effectif : 8 à 12 danseurs (nouveau règlement 2016/2020 mais 6 à 15 possible jusqu'au festival académique)
- ◇ **1 jeune juge obligatoire par chorégraphie** sinon la chorégraphie ne sera pas classée.

Le jeune juge peut danser, il est issu de la formation départementale et doit avoir le niveau départemental. Si un établissement ayant participé à la formation n'a qu'un jeune juge de niveau district celui-ci sera affecté à des tâches annexes (secrétariat) et son établissement ne sera pas pénalisé.

Le jeune juge ne note pas la chorégraphie de son établissement ; les jeunes juges seront regroupés en binôme.

**Le – la jeune juge s'engage à être attentif pendant toute la durée des prestations sur scène.**

### **Quelques informations**

**SUPPORT MUSIQUE :** CD en bon état, MP3, Wawe, ou clef USB (pas de CD RW) **étiqueté au nom de l'établissement, avec titre de la chorégraphie, musique en début de bande, enregistrement en bon état. Prévoir un support musique de secours. La musique doit s'arrêter en fin de chorégraphie, le préposé à la sono ne peut pas être chargé de couper le son.**

- 1) Scène surélevée.
- 2) Présence de coulisses.
- 3) Accès à la scène non précisé.
  
- 4) Prévoir d'apporter :
  - un repas froid (à prendre à l'extérieur de la salle)  

**Veillez à laisser propre "l'après repas" en utilisant les poubelles**
  - des miroirs pour le maquillage. Vestiaires de passage en nombre réduit, leur utilisation sera programmée pour chaque chorégraphie. **Regrouper les affaires dans la salle,**
  - par jeune juge de quoi écrire, et une lampe de poche,
- 6) les licences avec photo (ou le listing informatique des élèves licenciés, signé par le Chef d'établissement, avec présentation d'une carte d'identité par élève). **Aucun public extérieur ne sera accepté. Nous comptons sur les collègues et/ou accompagnateurs pour qu'ils exercent une surveillance effective.**
- 7) Tous les participants devront être présents pendant la durée du festival. Les spectateurs doivent être respectueux par rapport aux groupes sur scène.
- 8) La salle doit être libérée, rendue propre pour 17 h 00 au plus tard.

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE 8/02/2018**

**FERMETURE DES INSCRIPTIONS OPUSS LE 02/03/2018 à 17H00**

